

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 18 MARS 2016
AFFJUR/GLLF/MM**

C.M. 02.16.

Date de convocation : 11 mars 2016
Date d'affichage : 11 mars 2016
Compte-rendu succinct : 23 mars 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35
Présents : 31
Votants : 35

L'an deux mille seize, le dix huit mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE - M. FROSSARD - M. BILLARD - MME EUDE - M. VERMOT - MME BOURETTE - M. AUMARD - MME IOSUB - MME SIMONOT - M. MORENCY - M. FOURNIER - M.BEKKOUCHE - M. GUILLOU - M. EUDE - MME KLEIN-POUCHOL - MME MERLIN - M. BENELHABIB - MME DENIS - MME SANE - M. MENDY - MME QUATREHOMME - M. DE SAULCES-LARIVIERE - MME WAYACK PAMBE - M. MOHAMED - MME MANDILE - M. DAMONT - MME GOMIS - M. VIALADE - MME DUVERNOIS - M. BRULIN.

ETAIENT REPRESENTES : MME CRISPIN (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL) - MME SEGHIRI (POUVOIR M. BILLARD) - MME JANIAUD-VERGNAUD (POUVOIR MME EUDE) - M. BENARAB (POUVOIR M. BRULIN).

SECRETAIRE : MME WAYACK PAMBE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 février 2016 est adopté **à l'unanimité**.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme suit,

- 16.01.001.** - CONVENTION AVEC LE CENTRE BEC DE JEU - CLASSE DE DECOUVERTE 2016 - ECOLE DU BEL AIR ELEMENTAIRE.
- 16.01.002.** - CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - CLASSE DE DECOUVERTE 2016 - ECOLE CVE ELEMENTAIRE.
- 16.01.003.** - CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT -CLASSE DE DECOUVERTE 2016 - ECOLE DU CLOS ELEMENTAIRE.
- 16.01.004.** - CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - CLASSE DE DECOUVERTE 2016 - ECOLE BEAUREGARD ELEMENTAIRE.
- 16.01.005.** - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU LCR JULES RAIMU.
- 16.01.006.** - CONVENTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA BANQUE POSTALE DE 1 500 000 €.
- 16.01.007.** - CONVENTION AVEC AUTREMENT LOISIRS ET VOYAGES - CLASSE DE DECOUVERTE 2016 - ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE.
- 16.01.008.** - MAISON INTERCOMMUNALE DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LE WALTER, 1 PROMENADE DU BELVEDERE - LOT 5 ET 8.
- 16.02.009.** - REFORME DE VEHICULE.
- 16.02.010.** - VIREMENT DE CREDITS SUR LE BUDGET 2015 DU CHAPITRE 020 « DEPENSES IMPREVUES EN INVESTISSEMENT » VERS LE CHAPITRE 16 « EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DECREDITS ».

INFORMATION

POLE DES RESSOURCES TECHNIQUES.

OBJET : DECISIONS RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Conseil Municipal prend acte des marchés passés suivant une procédure adaptée dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme suit,

MARCHES	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
ETUDE PREALABLE REAMENAGEMENT DE LA ZAE DU CHEMIN DE CROISSY A TORCY	AMENAGEMENT 77 10 rue Dajot 77004 MELUN CEDEX	18 000,00 €
ENTRETIEN DES PLANTES ORNEMENTALES	E.S.A.T « LA GRANGE AU BOIS » 24 Bis avenue Raymond Poincaré 77400 LAGNY SUR MARNE	8 616,00 €
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ACCES PMR DE L'EGLISE SAINT BARTHELEMY	MAITRISE CONSEIL PRODUCTION 200 Rue du professeur Milliez 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE	30 755,30 €
TRAVAUX DE REHABILITATION ET CREATION D'UN LOCAL POUR LES SERVICES TECHNIQUES	TGS RENOV 19 Boulevard Georges Bidault 77183 CROISSY BEAUBOURG	25 649,00 €
EXTENTION DU GYMNASE JEAN MOULIN	CONSTRUCT 599 Route de Condé BP 60035 MAREUIL LES MEAUX	Lot 1 : Gros œuvre / toiture / menuiseries intérieures / plâtrerie /plomberie / ventilation/ carrelage / faïence /peinture : 119 955,75 €
EXTENTION DU GYMNASE JEAN MOULIN	ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION (lot 2) 20 Rue de la Régale 77181 COURTRY	Lot 2 : Menuiseries extérieures métalliques/serrurerie : 20 500,00 €
EXTENTION DU GYMNASE JEAN MOULIN	FRANCE BATIMENT INDUSTRIE 34 Rue de Bois Galon 94120 FONTENAY SOUS BOIS	Lot 3 : électricité / chauffage électrique : 9 393,95 €
CONTRAT DE MAINTENANCE ARCEAU RABATTAGE TELECOMMANDE PARK INOX BLINDE (RPA)	ACCES+ 15 Rue Galopin 93700 DRANCY	Forfait annuel maintenance Déplacement : 158,00 € Entretien d'un arceau : 45,00 € Intervention hors maintenance Tarif horaire : 55,00 € Forfait déplacement : 160 ,00€
FOURNITURES DE MATERIEL ELECTRIQUE ET D'ECLAIRAGE	REXEL France 13 Bld du Fort de Vaux 75 838 PARIS CEDEX 17	Montant minimum annuel : 20 000,00 € Montant maximum annuel : 70 000,00 €
ENTRETIEN DES DRAPS ET SACS A LINGE EN TISSU POUR LES DIFFERENTS EQUIPEMENTS DE LA VILLE DE TORCY – RESERVE AUX ENTREPRISES ADAPTEES OU ESAT	E.S.A.T « LA GRANGE AU BOIS » 24 Bis avenue Raymond Poincaré 77400 LAGNY- SUR - MARNE	Montant minimum annuel : 3 000,00 € Montant maximum annuel : 15 000,00 €
ENTRETIEN PREVENTIF ET CURATIF DU MATERIEL DE CUISINE ET DE BUANDERIE PROFESSIONNEL	FC2P SERVICES 2 Bis rue Dupont de l'Eure 75020 PARIS	Forfait annuel de maintenance préventive : 2 966,60 € Maintenance curative Montant maximum annuel : 20 000,00 €
ATTRIBUTION DE MARCHES DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE		
OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Groupement de commande SIPPEREC : FOURNITURE ET ACHEMINEMENT ELECTRICITE (PUISSANCE INFERIEURE OU EGALE A 36 KVA)	DIRECT ENERGIE 2 BIS RUE LOUIS ARMAND 75725 PARIS CEDEX 15	Prix sur bordereau sans minimum ni maximum

16.02.05. - FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE SEINE ET MARNE POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS PAR LE PREFET DE REGION.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les opérations éligibles au fonds de soutien à l'investissement public local, dans les domaines de la transition énergétique, du développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, de la mise aux normes des équipements publics, de la rénovation thermique et du développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements. Il adopte leurs modalités de financement. Il autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de soutien à l'investissement public local et à effectuer toute formalité nécessaire à cet effet.

16.02.06. - INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer les redevances dues à la Commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Il décide d'appliquer le montant maximum de redevance prévu par le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015.

POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

CULTURE

16.02.07. - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « M.J.C. ANDRE PHILIP ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'association « M.J.C. André Philip » la subvention de 233 000 €, inscrite au budget primitif 2016. Il autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « M.J.C. André Philip ».

16.02.08. - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « OMAC ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'association « OMAC » la subvention de 390 000 €, inscrite au budget primitif 2016. Il autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « OMAC ».

16.02.09. - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « COMITE DES FETES ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, le Vice Président et la Trésorière ne participent pas au vote, décide de verser à l'association « Comité des Fêtes » la subvention de 30 000 €, inscrite au budget primitif 2016. Il autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Comité des Fêtes ».

SPORT

16.02.10. - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'association « Office Municipal des Sports » la subvention de 105 696 €, inscrite au budget primitif 2016. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Office Municipal des Sports».

16.02.11. - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'association « Torcy Handball Marne la Vallée » la subvention de 133 000 €, inscrite au budget primitif 2016 Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Torcy Handball Marne-la-Vallée».

16.02.12. - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « UNION SPORTIVE TORCY VAL MAUBUEE FOOTBALL».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'association « Union Sportive Torcy Val Maubuée Football » la subvention de 62 800 €, inscrite au budget primitif 2016. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Union Sportive Torcy Val Maubuée Football ».

POLE DES SERVICES TECHNIQUES

16.02.13. - DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE POUR L'EXTENSION DES RESEAUX DE TRANSPORTS EN COMMUN A TORCY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de création d'arrêts de transports en commun rue Gérard Philipe à Torcy, dont le montant est estimé à 79 783,11 € HT. Il sollicite auprès du STIF, une subvention d'un montant de 59 837,33 €. Il autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

POLE URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI

URBANISME

16.02.14. - PRECISION DES OBJECTIFS POURSUIVIS POUR LA REVISION GENERALE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE TORCY POUR SA MISE EN FORME DE PLAN LOCAL D'URBANISME.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, précise les objectifs poursuivis pour la révision générale du Plan d'Occupation des Sols pour sa mise en forme de Plan Local d'Urbanisme, comme suit :

- Poursuivre le développement maîtrisé de la ville et permettre son renouvellement tout en préservant la qualité et l'identité architecturale, urbaine et paysagère propres à chaque quartier.
- Permettre la production d'une offre de logements diversifiée complétant le parcours résidentiel et favorisant la mixité sociale de l'habitat.
- Travailler à « recoudre » les quartiers entre eux en réduisant les coupures urbaines et en favorisant les modes de déplacements doux.
- Favoriser la redéfinition qualitative des espaces extérieurs privés en lien avec le domaine public.
- Requalifier et mettre en valeur les entrées de ville.
- Favoriser l'implantation et le renouvellement des activités économiques dans les secteurs dédiés.
- Identifier les secteurs dans lesquels doit être préservée et/ou développée la diversité commerciale et plus largement la mixité fonctionnelle.
- Assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine urbain, architectural et paysager de la Ville.
- Favoriser l'amélioration des performances énergétiques de l'habitat et promouvoir les constructions économes en énergie.
- Se doter d'un document constituant un projet de territoire à l'échelle de l'ensemble de la commune, tant sur le secteur de l'actuel Plan d'Occupation des Sols que sur les périmètres des Zones d'Aménagement Concerté supprimées et en vigueur.
- Clarifier et moderniser le règlement de l'occupation et de l'utilisation des sols dans un souci de maîtrise de l'évolution urbaine.

16.02.15. - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DEFINIES PAR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TORCY.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, prend acte de la tenue au sein du Conseil Municipal du débat sur les orientations générales d'aménagement et de développement du PADD du projet de PLU de la commune de Torcy.

16.02.16. - CONVENTION DE PARTICIPATION AUX DEPENSES D'EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC CHAMPS-NOISIEL-TORCY AU TITRE DE L'ARTICLE L311-4 DU CODE DE L'URBANISME AVEC LA SOCIETE LNC THETA PROMOTION DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DES ILOTS 1-2-5 DU SECTEUR 1 DU QUARTIER DE L'ARCHE GUEDON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de participation aux dépenses d'équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté de Champs-Noisiel-Torcy, au titre de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme, avec la Société LNC Theta Promotion dans le cadre du projet de restructuration urbaine du secteur 1 du quartier de l'Arche Guédon. Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

16.02.17. - RETROCESSION OPH 77 / COMMUNE DE TORCY D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BI 249, RUE DE LA FERME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir à l'euro symbolique une partie de la parcelle BI 249 et de la classer dans le domaine public communal. Il autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à ce transfert de propriété.

16.02.18. - RETROCESSION ASL « LES MAISONS DE LA LOUVETERIE »/COMMUNE DE TORCY DE PARCELLES SITUÉES RUE JEAN JAURES ET ALLÉE DE LA LOUVETERIE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir les emprises foncières de l'ASL et leur incorporation dans le domaine public communal, de la rue Jean Jaurès et l'allée de la Louveterie, à l'euro symbolique et de les classer dans le domaine public communal. Il autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à ce transfert de propriété.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55 le dix huit mars deux mille seize.

Guillaume LE LAY-FELZINE,

Maire de Torcy.